

Délibération du Conseil municipal du 04 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 077-217702570-20240404-22_2024-DE



Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA.

Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE - Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTARD - Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance

N° de délibération : 22-2024

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre d'associations locales ont sollicité une subvention communale au titre de l'année 2024. Ces subventions doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 compte 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions comme suit :

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Associations	Montant de la subvention demandée €	Montant de la subvention €	Conditions du vote
CAL Basket	6000 €	4 000 €	21 voix pour (Jean-Michel LEMSEN ne participe pas au vote)
CAL Judo	3500 €	3 500 €	23 voix pour
CAL Pétanque	1200 €	1 200 €	23 voix pour
Karaté Lizy Mary et Pays d'Ourcq	1500 €	1 500 €	23 voix pour
TOTAL		10 200,00 €	

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES :

Associations	Montant de la subvention demandée €	Montant de la subvention €	Conditions du vote
APE Bellevue	3000 €	3 000 €	23 voix pour
Amicial	5000 €	4 000 €	23 voix pour
Association des Commerçants	360 €	360 €	22 voix pour (Nicolas LAVALLEE ne participe pas au vote)
Comité de Jumelage	600 €	300 €	23 voix pour
Bibliothèque	800 €	800 €	23 voix pour
Conservatoire De Musique	3500 €	3 500 €	23 voix pour
Conservatoire De Musique : Subvention De Projet	500 €	500 €	23 voix pour
Croix Rouge	600 €	600 €	23 voix pour
Gardon Rouge	550 €	550 €	23 voix pour
TOTAL		13 610,00 €	

Dit que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2024, chapitre 65 compte 65748 du Budget 2024.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 04 avril 2024.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



La secrétaire de séance,

Christelle REMERE

